



Le Département du Morbihan s'engage dans **un dispositif de parrainage et mentorat** avec

 **Parrains Par Mille**
GroupesOS

PROTECTION DE L'ENFANCE

Dossier de presse

Novembre 2024

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne
02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60
presse@morbihan.fr

LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN S'ENGAGE DANS UN DISPOSITIF DE PARRAINAGE ET DE MENTORAT AVEC L'ASSOCIATION PARRAINS PAR MILLE

Dans l'intérêt des enfants placés sous sa responsabilité, le Département du Morbihan s'associe à Parrains par Mille pour favoriser la construction de liens avec un adulte de référence qui ne soit pas dans l'environnement familial de l'enfant. Il s'agit de nouer une relation durable et un lien de confiance entre le parrain et l'enfant sous la forme de rencontres régulières dans l'objectif de développer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, améliorer sa confiance en lui et développer sa socialisation.

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE

Le Département du Morbihan a inscrit le développement d'un dispositif de parrainage dans son schéma de protection de l'enfance 2020 – 2025 afin de « préserver des liens affectifs et des repères pour l'enfant ».

Suite à la publication d'un appel à manifestation d'intérêt en décembre 2023, le Département du Morbihan s'engage pour l'égalité des chances avec l'association Parrains par Mille.

L'objectif principal de ce dispositif est de faire entrer dans l'environnement de l'enfant un adulte de confiance qui n'appartient ni à la famille de l'enfant ni à une institution. Cet enrichissement des personnes ressources disponibles pour l'enfant est susceptible d'ouvrir des possibles et d'aider l'enfant à appréhender les appuis susceptibles d'être mobilisés dans son environnement.

Les enfants qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance peuvent, en outre, avoir du mal à accorder une confiance aux autres et à se faire confiance ce qui limite les capacités à sortir d'un environnement parfois restreint et à investiguer d'autres champs sociaux ou culturels.

LOI TAQUET

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants vise notamment à « mobiliser, préserver et développer les ressources autour de l'enfant protégé » en évaluant de façon systématique les tiers susceptibles de venir en appui des situations. A ce titre, elle introduit dans le code de l'action sociale et des familles, en son article L. 221-2-6, l'obligation pour les Départements de proposer de façon systématique aux enfants confiés un parrain ou un mentor.

Si l'obligation édictée par la loi du 7 février 2022 se limite aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, le Conseil départemental a estimé que ce dispositif pouvait être également déployé au profit d'enfants accompagnés dans le cadre du milieu ouvert ainsi que, par exception et dans une volonté de prévention, au profit d'enfants qui ne bénéficient pas de mesure de protection de l'enfance.

CONSTRUIRE UNE RELATION ET OUVRIR LES HORIZONS

Dans le cadre du parrainage, le bénévole et le filleul partagent des activités, sorties culturelles, sportives, temps d'apprentissage sur la base de leurs aspirations et centres d'intérêt communs.

Le mentorat est davantage axé vers l'insertion professionnelle, l'orientation scolaire et l'entrée dans la vie d'adulte.

L'association Parrains par Mille vérifie les conditions de moralité et l'adéquation du profil des potentiels parrains ou mentors avec les projets des enfants et propose les mises en relations. Elle sera ensuite garante du bon déroulement de la mesure et devra accompagner, former et contrôler les parrains et mentors afin de s'assurer que le positionnement de ceux-ci correspond aux besoins des enfants.

Dès lors que l'intérêt de l'enfant, évalué par l'aide sociale à l'enfance, est reconnu et que les titulaires de l'autorité parentale ont donné leur accord, une convention de parrainage ou de mentorat est proposée à l'enfant qui sera libre d'y consentir et qui pourra la révoquer à tout moment, comme l'ensemble des parties.

OBJECTIFS FIXÉS ET BUDGET

Le Département attend que le dispositif permette entre 50 et 70 conventions en 2025 et entre 70 et 100 conventions en file active en 2026 en tenant compte d'une répartition globale d'environ 1/3 mentorat et 2/3 parrainage, ce ratio étant indicatif et à adapter en fonction des sollicitations formulées.

Un budget annuel de 100 000 € est prévu par le Département pour le financement de cette action .

L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DANS LE MORBIHAN

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation.

L'aide sociale à l'enfance du Morbihan répond à cet objectif par des actions de prévention, par la réception et la qualification des informations préoccupantes et l'évaluation des situations de danger et par la mise en œuvre des mesures de protection qui s'exercent soit en milieu ouvert, c'est-à-dire au domicile des parents, soit dans le cadre du placement.

Elle s'appuie pour cela sur ses équipes éducatives qui suivent la mise en œuvre des mesures de protection et accompagnent les enfants et les familles ainsi que sur ses 495 assistants familiaux qui accueillent et accompagnent quotidiennement les enfants. L'aide sociale à l'enfance s'appuie et coopère avec un réseau de partenaires et des associations autorisés à intervenir en protection de l'enfance et chargés de mettre en œuvre des mesures de protection de l'enfance.

EN QUELQUES CHIFFRES

(Données d'Août 2024)

- 1830 enfants confiés à la protection de l'enfance dans le cadre d'une mesure de placement administratif ou judiciaire
- 2000 enfants bénéficient d'une mesure de milieu ouvert (Aide éducative à domicile)

L'ASSOCIATION PARRAINS PAR MILLE (PPM)

Parrains par Mille est une association loi 1901 de parrainage et de mentorat de proximité en France. Depuis 1990, elle permet à des enfants, des adolescents et des jeunes adultes fragilisés par leur contexte social,

culturel ou familial de rencontrer un bénévole habitant près de chez eux et souhaitant donner un peu de son temps pour les aider à se construire et à révéler leur plein potentiel. Au sein des différentes antennes réparties sur le territoire national, les équipes œuvrent au quotidien pour que chaque enfant ou jeune qui en fait la demande puisse rencontrer un parrain ou une marraine pour découvrir le monde, s'ouvrir aux autres et prendre confiance en ses capacités. Référence en matière de parrainage de proximité auprès de la Caisse nationale d'allocations familiales et de la Direction générale de la cohésion sociale, Parrains par Mille est également membre du Collectif Mentorat, lauréat de la Grande cause nationale 2023, et co-fondateur du collectif Tous Parrains !

En 2023, grâce à l'engagement des bénévoles, l'association a pu accompagner plus de 1000 enfants et jeunes en France. Parrains Par Mille compte sur l'engagement et la solidarité de tous les habitants du Morbihan pour aider ces jeunes à construire un avenir meilleur et équitable pour tous.

LES BÉNÉVOLES QUI SOUHAITENT S'ENGAGER DANS CE DISPOSITIF

Toute personne qui souhaite donner du temps pour aider un enfant à s'accomplir, à grandir sereinement et l'aider à préparer son avenir peut se faire connaître auprès de Parrains par Mille et devenir un parrain ou un mentor.

RUPTURE DE L'ISOLEMENT

89 % des professionnels pensent que les bénévoles PPM contribuent au développement du capital social des filleuls

BIEN-ÊTRE & ÉPANOUISSEMENT

96 % des filleuls affirment que le parrainage leur a permis de découvrir de nouvelles activités

SENTIMENT D'ÊTRE SOUTENU AU QUOTIDIEN

85 % des filleuls estiment qu'ils peuvent compter sur leur parrain-marraine

AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS

77 % des filleuls déclarent enrichir leur vocabulaire grâce au bénévole PPM qui les accompagne

LES BIENFAITS DU PARRAINAGE

ACQUISITION DE NOUVEAUX CODES SOCIO-CULTURELS

88 % des bénévoles PPM affirment expliquer les codes propres à des situations précises de la vie quotidienne à leur filleul

CONFIANCE EN SOI

93 % des professionnels considèrent que les bénévoles PPM contribuent fortement à améliorer la confiance en soi des filleuls

PASSAGE FACILITÉ À LA VIE D'ADULTE

88 % des filleuls bénéficient de conseils sur les métiers, le monde du travail et leur avenir professionnel